



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 23 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 29 mars 2021-17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 32

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre, LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Régis GAY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI, Pierre THIL, Christian CLEMENT.

✓ Etaient représentés par son suppléant : 2

Mesdames, Messieurs, Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES, Salvatore COSCARELLA est représenté par Monsieur Kurt SCHIRLE.

✓ Excusés : 12

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Durkut CAN, Luc BALLASSE, Bernard PETRY.

✓ Excusés ayant donné procuration : 8

Mesdames, Messieurs, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Marc SENE a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Monsieur Etienne HOFFERT, Simone RAMSAIER a donné procuration à Monsieur André DUPPRE, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI.

✓ Absent : 1

Monsieur Roland GLODEN.

06. FINANCES

OBJET : PACTE FINANCIER ENTRE LE SYDEME ET SES MEMBRES

Le Conseil Syndical,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors du changement de gouvernance du Sydeme, en avril 2019, l'objectif était de construire ensemble un nouvel avenir pour le syndicat, sur des bases sincères, transparentes et partagées par l'ensemble des membres. Cet objectif n'a pas changé lors du renouvellement des instances du Sydeme, en septembre 2020 et a d'ores et déjà permis de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de réorganisation, de rationalisation des coûts de fonctionnement et surtout le recentrage du Sydeme sur ses missions statutaires, à savoir le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses collectivités adhérentes.

Le Sydeme assure au quotidien un service public de transport et de traitement des déchets transféré par les intercommunalités membres, indispensable aux 370 539 habitants (donnée 2021), aux entreprises et aux administrations d'un territoire composé de dix structures intercommunales adhérentes. Toutes les énergies doivent donc être mobilisées pour trouver les solutions garantissant la pérennisation de ce service.

Le retour déjà largement amorcé à la rigueur de gestion ainsi que l'indispensable amélioration de la trésorerie du Sydeme passeront inévitablement par un respect des engagements réciproques entre le Sydeme et ses 10 EPCI membres.

Le principe de la signature d'un pacte financier entre le Sydeme et ses membres avait été évoqué en 2020 et fait par conséquent l'objet de la présente délibération.

Depuis le changement de gouvernance, en avril 2019, le Sydeme a respecté ses engagements dans la mesure où il a reversé un total de 2 273 845,75 € à ses membres au titre des produits qu'il a perçus des éco-organismes.

A l'inverse, toutes les intercommunalités membres du Sydeme ne respectent pas la périodicité de versement des douzièmes et des cotisations de fonctionnement et par conséquent, mettent à mal la trésorerie du syndicat.

A la fin du premier semestre 2021, le Sydeme ne disposera plus d'aucune ligne de trésorerie – et plus aucune ligne ne lui sera accordée par les banques à l'avenir – tout en continuant à assurer, de fait, pour le compte d'un certain nombre de ses EPCI membres, une trésorerie à hauteur de 8 000 000 € en moyenne. Cette avance de trésorerie est coûteuse quand on la met en perspective avec la dette que le Sydeme a envers ses fournisseurs.

Aussi, il conviendra pour les intercommunalités retardataires d'assurer leur trésorerie dans les meilleurs délais et au plus tard au courant de cette année, afin de garantir leurs paiements au Sydeme.

Pour ce faire, il est proposé de conclure un pacte financier entre le Sydeme et chacun de ses membres ayant pour objectif le respect des obligations de chacun, à savoir :

- Pour le Sydeme : le respect du reversement sans délai des aides qu'il perçoit des éco-organismes, comme il le fait déjà depuis 2019 ; à défaut de paiement des contributions dans un délai de 45 jours maximum, le Sydeme versera aux intercommunalités des intérêts de retard à hauteur de 5 % des sommes dues.
- Pour les intercommunalités : le respect du versement mensuel, des contributions qu'elles doivent au Sydeme pour l'exercice de ses compétences ; à défaut de paiement des contributions dans un délai de 45 jours maximum, le Sydeme facturera aux intercommunalités des intérêts de retard à hauteur de 5% des sommes dues.

Après avoir entendu l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

37 voix pour,
0 voix contre,
5 abstentions,

Décident

- D'acter le principe du pacte financier entre le Sydeme et ses EPCI membres aux conditions ci-dessus énumérées,
- D'autoriser le Président à signer les pactes financiers individuels avec les EPCI membres du Sydeme.

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 29 mars 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...1.4.AVR.2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ..1.4.AVR.2021.....



